

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE – RENNES MÉTROPOLE – CHANTEPIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°1

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 16.162 du 18 février 2016, une enquête publique est prescrite sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chantepie portant notamment sur un certain nombre d'ajustements du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation, visant à :

- **Prendre en compte l'avancement des opérations "Cœur de ville"** (place des Marelles, Entrée Ouest et avenue de la Grotte) et du "**Bocage Citadin**"
- **Simplifier, clarifier et adapter diverses règles littérales et graphiques** (définitions marge de recul, clôtures en zone UE, notion de murs porteurs en zone N,...) ;
- **Prendre en compte les dernières évolutions législatives et réglementaires du Code de l'Urbanisme** (Loi ALUR, ordonnance du 23 septembre 2015,...).
- **Corriger plusieurs erreurs matérielles (règlement littéral et graphique).**

Madame Christiane PRIOUL, négociatrice, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Madame Muriel COURONNE-LE PALLEC, enseignante, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur suppléante par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à l'accueil principal de la Mairie de Chantepie:

du lundi 14 mars au vendredi 15 avril 2016 inclus

les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 16h45, le jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 18h00, le samedi de 8h45 à 12h00, sauf les jours fériés.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de Chantepie, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur – Modification n°1 du P.L.U. de Chantepie, à l'adresse suivante : Mairie – 44 avenue André Bonnin – CS 67407 – 35574 Chantepie.

La Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Chantepie pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Lundi 14 mars 2016 de 8h45 à 11h45**
- **Vendredi 1er avril 2016 de 9h à 12h**
- **Vendredi 15 avril 2016 de 13h45 à 16h45**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Chantepie (02 99.41.42.33).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Chantepie pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions de la Commissaire Enquêteur, le projet de modification n°1 du PLU de Chantepie pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Chantepie.